CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E59097** **VALABLE JUSQU'AU** **26/03/2025**

ÉDITÉ LE 01/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2001

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROCHEFORT 437 864 671

Siret : 437 864 671 00023

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5415483

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 477274U1244000/001 520870/20

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 477274U1244000/001 520870/20

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : TONNAY PEINTURE 2

4 RUE DES POILUS
17430 TONNAY CHARENTE

Téléphone : 05 46 88 72 31 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GOYERE LAURENT PRÉSIDENT / PETRAUD STEPHANIE DIRECTRICE

Site Internet :

E-mail : tonnaypeinture@free.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 307 212 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	5	01/03/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.